ENGAGEMENT

Je, soussigné (e) (nom / qualité)
Responsable de
Ayant son siège social
Prend l'engagement pour (agence/société)
De respecter les obligations incombant à la personne agréée ;
• De satisfaire aux règlements en vigueur et autorisations administratives nécessaires au bon exercice de mon activité tant pour la collecte, le transport que le traitement des matières prises en charge ;
• De travailler dans les règles de l'art en réalisant des prestations techniques adaptées à chaque type d'installation d'assainissement non collectif ;
• De remettre à chaque intervention un bordereau de suivi des matières de vidanges au propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif ;
• De traiter ou faire traiter réglementairement les matières de vidange et de remettre au centre de traitement le bordereau de suivi qui lui est destiné ;
• De transmettre, dans les meilleurs délais, toute modification relative à mon agrément, notamment concernant les filières d'élimination des matières de vidange et de notifier les autres modifications dans le cadre du bilan annuel ;
• D'assurer la formation technique et sécurité des personnels affectés à cette tâche et la conformité des matériels affectés à cette tâche ;
• De mettre en œuvre des conditions de travail adaptées pour la sécurité tant dans le domaine privé que sur le domaine public ;
• De fournir à l'administration les informations demandées ainsi que, annuellement, le bilan et les éventuelles modifications envisagées afin de justifier, à tout instant, du devenir des matières de vidange ;
• De délivrer aux clients une information leur permettant de choisir à tout moment la prestation la plus adaptée à leur situation ;
• Et, d'une façon générale, de veiller au respect de l'environnement et à la qualité des prestations fournies, notamment en mettant en œuvre des règles de contrôle interne de la qualité.
Fait à

Signature